



DOSSIER DE CANDIDATURE A UN MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE LA CARAC - 2026

A RETOURNER AVANT LE 23 FEVRIER 2026 MINUIT

I -Mode de candidature et adresse d'envoi des candidatures

Envoi par mail à l'adresse suivante : gouvernance@carac.fr des éléments suivants :

- **Dossier complet, paraphé, daté et signé en version pdf**
 - o Option 1 : vous pouvez renseigner le dossier directement en ligne mais pour le signer il vous faudra l'imprimer avant de le scanner et de l'envoyer par mail
 - o Option 2 : vous pouvez imprimer directement le dossier vierge et le renseigner de manière manuscrite avant de le scanner et de l'envoyer par mail
- **Pièces justificatives demandées en version pdf**

Un accusé de réception attestera de la bonne réception de votre dossier de candidature.

II -Conditions d'éligibilité

- Être majeur capable
- Être adhérent de la mutuelle avant le 31 décembre 2025 ;
- Ne pas avoir 70 ans révolus au 31 décembre 2025 pour un premier mandat d'administrateur, pour le renouvellement d'un mandat au poste d'administrateur, cette limite d'âge est portée à 72 ans ;
- Être à jour de ses cotisations ;
- Ne pas avoir été salarié au sein de la mutuelle ou de toute société membre du groupe CARAC au cours des trois années précédant l'élection ;
- Ne pas faire ou avoir fait l'objet d'un contentieux de quelque nature que ce soit avec la mutuelle ;
- Être en conformité avec la règle de non-cumul des mandats visée aux statuts qui, pour mémoire, interdit d'appartenir simultanément à plus de quatre autres conseils d'administration de mutuelles, unions ou fédérations. Tout candidat à un poste d'administrateur de la mutuelle qui compte tenu de son élection, ne respectera pas la règle de non-cumul des mandats, s'engage à démissionner d'un autre mandat s'il est élu au Conseil d'administration de la CARAC, dans les trois mois de sa nomination. Il devra en justifier auprès du Secrétariat général de la mutuelle. En tout état de cause, un candidat titulaire de six mandats mutualistes ou plus, à la date du dépôt de sa candidature verra celle-ci rejetée ;
- Disposer de l'honorabilité, de la compétence et de l'expérience requises.

III- Renseignements personnels

Nom et Prénoms* :

Sexe* : F M Date de naissance :

Lieu de naissance *:

Nationalité(s)* :

Adresse de résidence principale (domiciliation fiscale) *:

.....

Commune* : Code postal *:

Adresse de messagerie* : @.....

Téléphone* :

Numéro adhérent* :

(*) champs obligatoires

IV– Situation vis-à-vis de l'emploi

Situation professionnelle*

Actif Sans emploi Etudiant Retraité Autre

(*) champs obligatoires

Secteur d'activité (en cours ou passé) *

	Entreprise privée		Entreprise publique
	Administration		Artisanat et commerce
	Profession libérale		Travailleur non salarié
	Profession agricole		Autre.....

(*) champs obligatoires

Niveau de responsabilité*

	Dirigeant		Mandataire social
	Cadre supérieur		Cadre
	Agent de maîtrise		Employé
	Autre		



(*) champs obligatoires

V – Mandats et engagements

Mandats mutualistes en cours au sein de la mutuelle ou d'autres mutuelles*

Nom de la mutuelle	Mandat	Début de mandature	Fin de mandature

Autres mandats en cours (en dehors de la mutualité) *

Nom de l'entreprise/ organisme	Mandat	Début de mandature	Fin de mandature

Engagements sociétaux, humanitaires, philanthropiques, ou à visée sociale*

Nom de la structure	Type d'engagement	Début	Fin



VI – Auto-évaluation des compétences*

Merci de bien vouloir renseigner le tableau ci-dessous afin que puisse être évaluée votre contribution à la compétence collective du Conseil d'administration.

1 : Pas du tout à l'aise ; 2 : Peu à l'aise ; 3 : Moyennement à l'aise ; 4 : A l'aise ; 5 : Très à l'aise ; 6 : Expert

1. Gouvernance & Stratégie	1	2	3	4	5	6
Je connais le rôle, les responsabilités et les exigences réglementaires d'un administrateur.						
Je connais la stratégie "Ambition 2030" et les projets clés du Groupe Carac.						
Je maîtrise les principes de fonctionnement d'une mutuelle à mission.						
Je suis capable de situer la Carac dans son environnement institutionnel et concurrentiel						
2. Environnement de l'Assurance	1	2	3	4	5	6
Je connais les grands acteurs du secteur de l'assurance et de la mutualité.						
Je comprends les grandes tendances du marché (digitalisation, nouveaux usages, etc.)						
Je maîtrise les spécificités du marché de l'assurance vie et de l'épargne de long terme retraite.						
3. Risques & Conformité	1	2	3	4	5	6
Je comprends les grands principes de gestion des risques et de contrôle interne.						
Je connais les dispositifs de conformité clés (LCB-FT, anti-corruption, déshérence, RGPD).						
J'ai des notions de base en cybersécurité et en sécurité des systèmes d'information.						
4. Comptes & Audit	1	2	3	4	5	6
Je sais lire et comprendre les états financiers d'une mutuelle.						
Je connais les grands principes de l'audit interne et les obligations associées.						
Je comprends les impacts de Solvabilité 2 sur les comptes et les placements.						
5. RSE & Finance durable	1	2	3	4	5	6
Je comprends les enjeux de la RSE et de la finance durable.						
Je connais les principes ESG liés à la finance durable.						
Je fais le lien entre les objectifs de la Mutuelle à Mission et les enjeux d'investissement durable.						
6. Investissement & Économie	1	2	3	4	5	6
Je connais les principaux types de placements et leur rôle stratégique.						
Je comprends l'environnement économique actuel et ses impacts sur la Carac.						
Je sais lire les indicateurs de performance financière et extra-financière d'un placement en assurance-vie.						
7. Produits & Offres Carac	1	2	3	4	5	6
Je connais les principaux produits d'assurance vie commercialisés par la Carac.						
Je comprends les grands principes de leur fonctionnement et leur fiscalité.						
Je connais les services à la personne proposés par la Carac.						

VII – Engagement sur l'honneur d'assiduité aux réunions et travaux

Un mandat d'administrateur à la CARAC requiert de la disponibilité pour participer, en présentiel ou à distance, aux réunions du Conseil d'administration (8 à 10 par an), aux réunions de comités spécialisés, aux séances de formation et à l'assemblée générale annuelle. Cela représente environ une trentaine de jours dans l'année.

En signant le présent dossier, vous vous engagez sur l'honneur à participer avec assiduité aux réunions et travaux du Conseil d'administration, incluant parfois la possibilité de le faire à distance.

VIII – Esprit mutualiste et travail en groupe*

Être administrateur de la CARAC signifie partager les valeurs mutualistes. Cela implique :

- De respecter les obligations et devoirs de l'administrateur décrits dans les statuts et le règlement intérieur et ses annexes ;
- D'accepter de travailler au sein d'un collectif avec assertivité, de respecter et d'écouter les positions divergentes des autres membres du Conseil d'administration ;
- De faire siennes sans restriction les décisions du Conseil d'administration une fois votées ou prises ;
- De rester courtois(e) vis-à-vis de ses membres et des salariés de la mutuelle CARAC ;
- De signer la charte de l'administrateur et du forum Vie des élus de la mutuelle CARAC.

En signant le présent dossier de candidature, vous vous engagez au respect de ces règles.

Fait à Le Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

IX – Liste des documents à fournir et à retourner avant le 23 février 2026

Les documents ci-dessous mentionnés doivent être fournis sous peine de non-acceptation du dossier.

- Le dossier de candidature** dûment complété, paraphé, daté et signé :
- La **photocopie d'une pièce d'identité lisible recto-verso** reconnue valable par le code électoral et en cours de validité ;
- Une **photographie d'identité récente**, de bonne qualité ;
- Lettre de motivation** datée et signée ;
- Un **CV** daté et signé ;

Des documents, **datant de moins de trois mois**, concernant l'honorabilité, à savoir :

- Pour les candidats de nationalité française, un **extrait n°3 du casier judiciaire** ;
- Pour les candidats d'une autre nationalité, un **document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative de l'Etat membre d'origine** ;
- Pour tous les candidats, la **déclaration de non-condamnation jointe au dossier de candidature** ;
- L'**acceptation que soient diffusés sur le site carac.fr et dans les agences les photos, noms et prénoms des candidats, dans le cas où ils seraient élus**.

X – Déclaration de non-condamnation*

Je soussigné(e),

Nom..... Prénom.....

Déclare sur l'honneur :

1° n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation définitive, en France ou à l'étranger, à une peine d'emprisonnement ferme ou d'au moins six mois avec sursis pour un crime ou un délit au cours des dix années ayant précédé ma nomination dans les fonctions d'administrateur de la Carac ;

2° n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation définitive par un tribunal, en France ou à l'étranger, à une peine quelconque (y compris notamment une peine d'interdiction de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale) :

- Pour une infraction à la législation applicable aux activités bancaires, financières ou d'assurance, ou à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Pour une infraction d'appropriation frauduleuse des biens d'autrui (notamment vol, extorsion, chantage, escroquerie, abus de confiance, détournement de biens) ou pour corruption active ou passive ou trafic d'influence ;
- Pour fraude fiscale ou infractions assimilées au délit de fraude fiscale ;
- Pour une infraction à la législation sur les sociétés, à la faillite, à l'organisation frauduleuse de l'insolvabilité ou aux dispositions du code de la consommation sanctionnant des pratiques commerciales trompeuses, l'abus de la faiblesse ou de l'ignorance du consommateur ou les fraudes ou falsifications ;

3° ne pas être à ce jour mis en examen, ni cité devant un tribunal, en France ou à l'étranger, pour une des infractions mentionnées au point 2° ci-dessus ;

4° ne pas exercer, et ne pas avoir exercé au cours des cinq années ayant précédé ma nomination dans les fonctions d'administrateur de la Carac, des fonctions d'administrateur, de membre du conseil de surveillance, de président, de directeur général, de directeur général délégué, de dirigeant opérationnel d'une personne morale ayant fait l'objet d'une condamnation définitive, en France ou à l'étranger, par un tribunal ou par une autorité de contrôle ou faisant l'objet à ce jour, à ma connaissance, d'une mise en examen ou d'une citation devant un tribunal ou de poursuites devant une autorité de contrôle pour une des infractions mentionnées au point 2° ci-dessus ;

5° ne pas avoir fait l'objet d'une sanction administrative par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ou par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au cours des dix années ayant précédé ma nomination dans les fonctions d'administrateur de la Carac, notamment pour avoir manqué aux obligations de communication d'informations et de coopération avec ces autorités, ni faire à ce jour l'objet de poursuites de leur part, quel qu'en soit le motif ;

6° ne pas me trouver à ce jour dans l'impossibilité de faire face à l'ensemble de mes dettes, exigibles ou à échoir, et aux engagements de caution que j'ai contractés.

7° reconnaître la sincérité et l'exactitude des éléments communiqués dans le présent dossier de candidature ;

8° certifier n'avoir aucun conflit d'intérêt avec la Carac

Fait à Le Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

XI – Déclaration de contentieux avec la mutuelle CARAC*

Avez- vous été l'objet ou faite-vous l'objet d'un contentieux de quelque nature que ce soit avec la mutuelle CARAC ?

Contentieux actuel OUI NON

Contentieux passé OUI NON

Si oui, merci de donner les raisons de votre contentieux :



XII – Données personnelles*

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée) et du "RGPD" (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, d'opposition, de portabilité et de formuler des directives post-mortem concernant l'ensemble de vos données personnelles.

Le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Carac peut être joint par courriel à l'adresse dpo@carac.fr ou à l'adresse postale suivante : Carac - DPO - 159 avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex. Toute demande doit être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité.

Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, rendez-vous sur Carac.fr, dans la rubrique « Données personnelles », à l'adresse <https://www.carac.fr/carac/donnees-personnelles/la-carac-et-la-protection-des-donnees-personnelles>.

Votre candidature entraîne le traitement de vos données à caractère personnel par la Carac en sa qualité de responsable de traitement. La collecte de vos données personnelles, fondée sur votre consentement, est nécessaire à l'organisation des élections et à la gestion administrative des candidatures au Conseil d'Administration (vérification de l'identité, de l'honorabilité et des compétences des candidats). Elles font l'objet d'un traitement papier et numérique. Elles sont destinées à la Carac dont l'accès est limité aux personnes habilitées. Elles sont conservées après les élections durant la durée du mandat (6 ans maximum). Les données personnelles des candidats non retenus ou non élus sont détruites après les élections. Seules les données relatives aux candidats élus nécessaires à la constitution de leur dossier dit « Compétences et honorabilité » seront conservées dans le respect des obligations RGPD.

- J'accepte que mes données personnelles soient utilisées par la Carac pour l'organisation des élections et la gestion administrative des candidatures au Conseil d'Administration.

Fait à Le Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

XIII – Rappel des règles applicables à l'élection des membres du Conseil d'administration

• Représentation femme/homme au sein du Conseil

La réglementation impose une part minimale de sièges pour les personnes de chaque sexe au moins égale à 40 %.

Le prochain Conseil d'administration comportera 22 postes ; il devra donc y avoir après les votes au minimum 9 femmes et 9 hommes.

Les quatre postes restants sont ouverts à des hommes et/ou à des femmes.

Remarque : Si l'appel à candidature n'a pas permis de recueillir auprès des adhérents de l'un des deux sexes le nombre minimal requis d'administrateur de ce sexe, un appel à candidature complémentaire est effectué par tout moyen auprès des adhérents du sexe dont les candidatures sont insuffisantes. Cet appel à candidature complémentaire sera le dernier effectué avant les élections. Il ouvre un nouveau délai de 10 jours calendaires pour recevoir les candidatures.

• Durée des mandats

L'élection 2026 est une élection particulière car elle porte sur l'intégralité des membres du Conseil d'administration. Néanmoins afin de pouvoir retrouver par la suite un renouvellement du Conseil d'administration par moitié tous les 3 ans, la moitié des membres du Conseil d'administration sera élue pour un mandat de 3 ans et l'autre moitié pour un mandat de 6 ans.

• Déroulement des élections des membres du Conseil d'administration 2026

Un tirage au sort a été réalisé lors du Conseil d'administration du 18 septembre 2025 afin de déterminer la lettre qui débutera l'ordre de présentation des candidatures. La lettre L a été tirée au sort.

L'élection des membres du Conseil d'administration sera une élection à un seul tour qui déroulera en deux temps :

Temps 1 : Elections des 22 membres du conseil d'administration :

- Deux listes de candidats seront établies (1 liste pour chaque sexe) ;
- Les candidats qui ont obtenu le plus de voix dans chaque liste sont élus dans la limite des règles de parité de genre (9 hommes et 9 femmes) ;
- Les autres postes seront attribués aux candidats restants qui ont obtenu le plus grand nombre de voix indépendamment de leur sexe.
- En cas d'égalité de voix entre deux candidats du même sexe le candidat le plus jeune sera élu.

Temps 2 : Détermination des candidats élus pour 6 ans et des candidats élus pour 3 ans.

- La moitié des candidats qui a le plus de voix (indépendamment de leur sexe) sera élue pour 6 ans et l'autre moitié pour 3 ans
- En cas d'égalité de voix le candidat le plus jeune sera élu pour 6 ans
- Néanmoins afin de préserver la stabilité du Conseil d'administration tout candidat élu pour 6 ans qui ne pourrait pas terminer son mandat en raison de la limite d'âge (76 ans) se verra automatiquement attribuer un mandat de 3 ans. Par voie de conséquence l'administrateur élus pour 3 ans ayant obtenu le plus grand nombre de voix et pouvant faire un mandat de 6 ans bascule sur un mandat de 6 ans.

XIV – Recours en cas de contestation

- **Contestations sur la recevabilité des dossiers de candidature aux élections d'administrateurs :**

Les contestations sur la recevabilité d'un dossier de candidature doivent être adressées à la Commission électorale dans les 48 heures suivant la réception de l'information qui leur est faite à l'adresse mail suivante : gouvernance@carac.fr

- **Contestations relatives aux élections :**

Sans préjudice des recours prévus par le code de la mutualité, les contestations relatives aux élections peuvent faire l'objet d'un recours amiable dans les 48 heures auprès du Conseil des Sages à l'adresse mail suivante : gouvernance@carac.fr

Une décision sera rendue par le Conseil des sages dans un délai maximum de 10 jours calendaires

